

TÉMOIGNAGES

Le 8 mai 1952.

4 heures de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, la séance est ouverte.

Vu que c'est notre première réunion, je tiens à dire quelques mots, mais je vous promets d'être bref. J'apprécie la confiance qu'on m'a témoignée en m'attribuant de nouveau les fonctions de président pour lesquelles je n'ai pas de concurrent, mais qui m'ont, j'espère, fourni le moyen, avec l'aide du Comité, de rendre de réels services à nos camarades vétérans. Je suis sûr que grâce à nos efforts concertés, nous leur en rendrons d'autres. Pour ce qui est de la séance d'aujourd'hui, je ne ferai pas part officiellement de la présence parmi nous des hauts dignitaires de la Légion canadienne, étant donné qu'ils vous seront présentés demain matin, quand ils soumettront leur exposé habituel au Comité; je me contente de la signaler. Pour cette première séance, nous nous proposons d'entendre, comme cela a été notre habitude dans le passé, les hauts fonctionnaires du ministère qui nous exposeront brièvement les documents et les sujets que le Comité doit étudier. Nous avons l'honneur d'avoir avec nous aujourd'hui le ministre lui-même et avant d'appeler d'autres témoins, je lui demanderai s'il désire nous adresser la parole.

L'hon. M. LAPOINTE: Merci infiniment, monsieur le président; j'apprécie d'autant plus l'avantage qui m'est offert que je ne fais pas partie du Comité. Je n'ai pas l'intention de retarder l'inauguration de vos travaux. La convocation du Comité fait suite à l'engagement que j'avais pris l'an dernier de le réunir cette année pour étudier particulièrement la question de l'allocation aux anciens combattants. Si on veut bien me le permettre, je dirai que c'est peut-être la plus importante mesure législative qui sera soumise au Comité cette année et, si vous le jugez à propos, j'aimerais personnellement que vous l'abordiez en premier lieu, c'est-à-dire le projet de loi visant l'allocation aux anciens combattants qui vous a été soumis par la Chambre.

Comme les années passées, nous aurons l'avantage de connaître les points de vue des associations d'anciens combattants, notamment la Légion canadienne et le Conseil national des associations d'anciens combattants. D'autres groupements demanderont sans aucun doute d'être entendus par votre Comité et je suppose que, comme dans le passé, le Comité lui-même décidera qui il désire entendre. Comme à l'habitude, les fonctionnaires du ministère seront à la disposition des membres du Comité et seront prêts à fournir tous les renseignements que le Comité désirera obtenir du ministère. J'ai supposé, ou je devrais dire plutôt que le président a supposé que la première question à être étudiée serait celle de l'allocation aux anciens combattants; c'est pourquoi j'ai demandé à certains fonctionnaires du ministère d'être présents ici cet après-midi pour faire quelques commentaires sur la mesure législative qu'étudiera le Comité. Monsieur le président, vous pouvez commencer maintenant, si vous le jugez à propos.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, j'ai manqué à mon devoir: je n'ai pas convoqué le sous-comité directeur depuis notre séance d'organisation pour fixer un ordre du jour, mais j'ai pensé que le Comité tiendrait à étudier la question de l'allocation aux anciens combattants dont nous sommes saisis, vu qu'il y a longtemps qu'on s'est engagé à faire quelque chose à ce sujet et que nous en avons tous